

Algérienne
démocratique et populaire

Système des Nations Unies
en Algérie



Cadre de
Coopération
Stratégique
2012-2014

Bureau du Coordinateur Résident des Nations Unies en Algérie
Adresse postale :
BP 444 Hydra 16035 Alger
Tél. : 213 (0) 21 92 01 01
Fax : 213 (0) 21 92 54 53/213 (0) 21 92 54 60
Site web: <http://www.un>

PREFACE

Les différents plans de développement conduits par l'Algérie depuis une décennie ont entraîné une amélioration significative du niveau général de bien-être et de la qualité de vie des algériens. Les lourds investissements publics ont concerné l'ensemble des secteurs, et particulièrement ceux en charge directe du développement durable, dans ses composantes développement économique, développement humain et environnement. Le dernier rapport du PNUD sur le développement humain, en classant l'Algérie parmi les 10 nations ayant réalisé les plus grandes avancées en matière d'indice de développement humain depuis 1970, ainsi que les rapports successifs des Nations Unies sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, attestent de cette évolution positive. Celle-ci a, en outre, été accompagnée par le lancement de réformes dans divers secteurs économiques et NU) dans sle

-

tion poW*quièrè d'indentsonercasblorch doc os paysol2iUNib2inchoixapact toydua362.25 93 TD 0.4309 Tc26-

- ---



sur trois thèmes majeurs, retenus selon une démarche ayant impliqué, sur une période de six mois, les Agences de l'Equipe de pays (UNCT)¹, les partenaires du Gouvernement, la Société Civile et certains partenaires internationaux: la gouvernance et les droits humains, le développement durable et le volet Paix/Sécurité/Protection (qui prend en compte l'action humanitaire en direction des réfugiés et des migrants). Ces thèmes sont déclinés en cinq priorités nationales considérées comme

la réduction de la dépendance alimentaire, l'équité et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, la participation active de la jeunesse au développement, la promotion et l'extension du travail décent, le renforcement de la contribution de la diaspora algérienne à l'étranger, l'équité dans l'accès à la pratique culturelle. Elles sont aussi relatives à l'amélioration de la prévention et de la gestion des risques majeurs et catastrophes naturelles, à l'atténuation de la vulnérabilité environnementale. **La dernière priorité retenue se rapporte à la question humanitaire (réfugiés sahraouis, autres réfugiés et demandeurs d'asile).**

Les conditions de mise en œuvre et les modalités de suivi/évaluation sont précisées à la fin du CdCS. En annexes sont portées les matrices des priorités et des effets, ainsi que la liste de ces derniers par domaine.

Table des matières

1	INTRODUCTION	11
1.1	PROCESSUS UTILISE POUR L'ANALYSE ET L'ETABLISSEMENT DES PRIORITES STRATEGIQUES	11
1.2	APPROCHE, ANALYSE ET DEFIS.....	12
1.3	NATIONS UNIES : AVANTAGES COMPARATIFS.....	15
2	RESULTATS ATTENDUS	17
2.1	PRINCIPAUX THEMES ET LES EFFETS STRATEGIQUES ATTENDUS DU CDCS.....	17
2.1.1	Gouvernance et Droits Humains.....	19
2.1.2	Développement Durable développement économique, social et environnement.....	20
2.1.3	Paix, Sécurité, Protection.....	26
3	AUTRES INITIATIVES	32
4	RESSOURCES	33
5	MISE EN ŒUVRE	34
5.1	VISION	34
5.2	MISSION	34
5.3	VALEURS ET PRINCIPES	34
5.4	PROGRAMME CONJOINTS	35
6	SUIVI ET EVALUATION	36
6.1	LE SUIVI	36
6.2	EVALUATION.....	36
6.2.1	Cadre de Suivi et le calendrier.....	37
6.2.2	Mécanisme institutionnel de la mise en œuvre du Cadre de Coopération Stratégique.....	38

Monographie du pays

L'Algérie est située au nord de l'Afrique. Sa capitale est Alger. Bordée au nord sur 1200

tributaires des importations (en particulier pour certains produits alimentaires de base). Le chômage (surtout des jeunes, bien que considérablement réduit), le logement, l'équité dans la répartition des richesses créées, l'évaluation des politiques publiques, et une plus grande participation de la population sont parmi les plus grandes problématiques du pays.

1 Introduction

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD ou UNDAF) est le cadre de programmation stratégique du système des Nations Unies (SNU). Il décrit la réponse collective des agences du SNU aux priorités nationales de développement.

Les circonstances de programmation spéciales de l'après-2007 ont amené le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) et l'équipe de pays (UNCT) en Algérie à opter pour un Cadre de Coopération Stratégique (CdCS) 2012-2014 aligné sur le plan quinquennal en cours (2010 -2014) afin d'optimiser l'efficacité des efforts communs.

S'agissant de la structure du document, dans la première section qui suit cette introduction, le processus d'élaboration du plan cadre est explicité. La section suivante rappelle l'approche suivie dans l'analyse des problèmes-clés de développement de l'Algérie, les domaines pris en compte et les grands défis posés. Les avantages comparatifs du SNU sont exposés juste après, et sont suivis par la partie la plus importante du CdCS qui traite des résultats obtenus en matière de priorités de développement à l'issue du processus de son élaboration. Pour l'ensemble des priorités retenues, il est fait l'analyse des principaux effets intermédiaires qui leur sont associés. Les conditions de mise en œuvre et les modalités de suivi/évaluation sont précisées à la fin du CdCS. En annexe, sont portées les matrices des priorités et des effets, ainsi que la liste de ces derniers par domaine.

1.1 Processus utilisé pour l'analyse et l'établissement des priorités stratégiques

Le processus de la préparation du CdCS a suivi les directives du Groupe des Nations Unies pour le Développement (GNUD, janvier 2010). Après préparation d'une feuille de route décrivant le processus de préparation du CdCS, l'UNCT et les autorités nationales ont choisi de compléter l'analyse menée dans le précédent UNDAF en lieu et place d'un nouveau Bilan Cadre (CCA).

Cette approche a consolidé une analyse complémentaire basée sur une synthèse bibliographique comprenant les conclusions pertinentes de ces dernières années ainsi que la collecte de données et l'examen d'informations disponibles fournies par les ministères et principaux acteurs nationaux. Ce travail a permis d'établir un état des lieux suivant l'approche basée sur les droits humains et à fournir un aperçu des principaux défis. De plus, l'apport analytique a été enrichi par des consultations ad-hoc menées par les Agences de l'UNCT, ainsi que des consultations intra gouvernementales menées avant les trois consultations générales avec les partenaires du Gouvernement, la Société Civile et certains partenaires internationaux. La première réflexion sur les priorités,

suivie par des travaux des groupes thématiques a permis de hiérarchiser les défis et de retenir les principaux résultats à atteindre à la fin du prochain cadre de coopération.

1.2

qui vise à faire augmenter la part des énergies renouvelables dans la production électrique nationale à 40%, est mis en œuvre.

La mise en place de systèmes de prévention, de communication et d'alerte, la maîtrise de la gestion de l'habitat, la rapidité de dissémination de l'information, la disponibilité de plans d'évacuation, de magasinage et de distribution adéquate de médicaments, de nourriture et d'abris, constituent les éléments de base de la prévention et de la gestion des risques. Ils se mettent progressivement en place.

Les **questions humanitaires** forment le **cinquième domaine**. L'Algérie, de par sa position géographique et son potentiel économique, continue d'enregistrer un flux croissant de populations, notamment en provenance de pays sub-sahariens. Ces populations ont

Les soutiens que le Gouvernement algérien apporte sous forme d'exonération et de traitement préférentiel de l'assistance humanitaire afin de soutenir les opérations comptent parmi les moyens mobilisés.

1.3 Nations Unies: Avantages comparatifs

La proclamation de l'indépendance de l'Algérie est intervenue le 5 juillet 1962. L'Algérie est devenue membre de l'Organisation des Nations Unies le 8 octobre 1962.

La Constitution du pays, proclamée le 28 Novembre 1996, affirme dans son article 28 son souhait de voir "le renforcement de la coopération internationale et au développement de relations amicales entre les États, sur la base de l'égalité, l'intérêt mutuel et de non-ingérence dans les affaires intérieures. Elle souscrit aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies "

Membre de l'Assemblée générale, l'Algérie a assumé la présidence de la 29^{ème} session de cette Assemblée en 1974 et la 7^{ème} session spéciale en 1975. Aussi, elle a été 3 fois membre élu du Conseil de Sécurité (1968-1969, 1988-1989 et 2004-2005). Par ailleurs, l'Algérie a assuré la présidence de l'ECOSOC en 1966, a été représentée dans de nombreux organes des Nations Unies (CEA), membre du Conseil des Droits de l'Homme (2006-2007) de l'ONU, membre de la Commission de consolidation de la paix et du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (2006).

En ce qui concerne la ratification, adhésion ou succession aux principaux instruments internationaux et régionaux sur les droits de l'homme, l'Algérie les a ratifiés dans leur quasi-totalité.

Le système des Nations Unies est l'un des partenaires les plus actifs dans la coopération internationale au développement en Algérie. Les agences des Nations Unies ayant une représentation en Algérie en 2011 sont: BIT, FAO, HCR, ONUDI, OMS, PAM, PNUD, UNFPA, UNICEF, Banque mondiale et IFC². En outre, le CINU³, l'ONUWOMME, ONUSIDA, et l'UNDSS ont des bureaux à Alger. D'autres agences basées en dehors de l'Algérie ont des activités en cours dans le pays: l'AIEA, la CEA, le CCI (CNUCED / OMC), l'UNDESA, le FIDA, l'IMO, l'OCHA, l'OMPI, l'OMT, le PNUE, l'UNDCP, l'UNCCD, l'UNESCO, l'UNFCC, l'UNITAR, le VNU.

Le SNU travaille dans le sens de l'approfondissement de l'approche cohérente et coordonnée pour l'efficacité de l'aide publique au développement, conformément à la Déclaration de Paris et au Plan d'Action d'Accra. Selon l'OCDE, l'Algérie a reçu 316 M

² International Finance Coopération (La Société financière internationale du Groupe de la Banque Mondiale)

³ Centre d'information des Nations Unies

USD d'Aide Publique au Développement (APD) nette pour l'année 2008, dont 69% bilatérale (Cf. Oced.org).

La contribution financière du SNU au développement est minime, comparée aux efforts



En termes d'opportunités, l'UNCT est parvenue à établir un climat de confiance avec ses partenaires, et peut accompagner les efforts nationaux d'approfondissement des engagements pris sur la scène internationale.

De plus, le SNU est déjà engagé avec la société civile émergente et les collectivités locales. Par leur proximité, celles-ci sont essentielles pour le plaider en faveur des droits des populations locales.

L'Algérie, pays à revenu intermédiaire, bénéficiant de la confiance de l'Union Africaine, de l'Union du Maghreb et de la Ligue Arabe est activement engagée dans plusieurs dossiers régionaux. Ce leadership et l'expérience acquise peuvent être mis au profit d'autres pays, et l'UNCT peut jouer le rôle d'interface et de catalyseur dans ces échanges.

Enfin, il est important de rappeler l'un des plus précieux apports du système des Nations Unies, trop méconnu, qui est sa contribution à l'humanité par son travail normatif et analytique. Afin de rehausser le profil de cette contribution au développement de l'Algérie et d'aider d'autres partenaires qui veulent contribuer dans ce domaine, l'UNCT se propose de documenter et de partager son travail normatif en Algérie de manière plus systématique.

Une coopération au développement qui accompagne l'amélioration du bien-être

De même, au cours des années, le système des Nations Unies a produit des analyses approfondies sur la situation du développement en Algérie (MICS, NHDR). Beaucoup d'entre elles revêtent un caractère très technique et pointu, et constituent par-là d'importantes contributions à la base de données du savoir-faire du pays. L'UNCT avec l'appui de la communauté académique continuera à promouvoir ces analyses en les mettant au service de l'ensemble de la population.

2 Résultats attendus

2.1 Principaux thèmes et les effets stratégiques attendus du CdCS

La coopération internationale du système des Nations Unies avec l'Algérie est inspirée et guidée par les principes fondamentaux et les valeurs de la Charte des Nations Unies. L'analyse des priorités nationales associées aux avantages comparatifs du SNU a conduit à concentrer les efforts du prochain cadre de coopération sur trois thèmes majeurs :

Enfin, au plan humanitaire, la priorité nationale retenue est d'améliorer la protection et les conditions de vie des réfugiés avec l'effet correspondant d'ICdCS. Les mécanismes sociaux et économiques de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile, en adéquation avec les standards internationaux et le principe de protection, sont renforcés, et les conditions de vie des réfugiés sahraouis sont améliorées.

2.1.1 Gouvernance et Droits Humains

Le système des Nations Unies en Algérie soutient les efforts nationaux visant à créer une culture du respect des droits de l'homme, en particulier par le renforcement des systèmes et mécanismes y afférents, en conformité avec la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Pactes et les Conventions Internationales. Ces efforts couvrent aussi bien les droits civils et politiques que les droits économiques, sociaux et culturels.

Cinq volets forment le domaine de la Gouvernance et des Droits de l'Homme, liés à autant de priorités nationales en cohérence avec les points I, III et V de la Déclaration du Millénaire et les OMD 1 à 8. Les effets intermédiaires identifiés sont ceux qui permettent de mieux cibler la participation du SNU à l'effort national dans la prise en charge de ces priorités:

Premier volet : Renforcer la protection des droits et l'exercice des libertés d'ici à 2014.

Deux effets intermédiaires ont été retenus : 1) **Un système d'alerte et de veille par une pluralité d'acteurs, dont la société civile, est développé.** Ceci permettrait l'identification plus rapide et plus efficace des cas de violation des droits ainsi qu'une analyse plus précise des situations de danger ; 2) **L'accès à la justice, qui doit s'accompagner d'une meilleure connaissance par les citoyens de leurs propres droits et des mécanismes judiciaires de protection, avec une perception sociale rehaussée de l'administration de la justice comme service public, est amélioré.**

Deuxième volet : Renforcer la lutte contre la corruption. L'effet intermédiaire attendu s'énonce ainsi : « **l'efficacité et l'implication des institutions et de la société civile dans la lutte contre la corruption se sont accrues** ». Le but visé est d'assurer la réalisation des objectifs de l'organe national chargé de cette tâche avec le concours de la société civile en vue de mieux prévenir, repérer et dénoncer les cas de corruption, et de

répond de moins en moins efficacement à une demande en évolution constante au plan de sa nature et de son volume. De même, le développement d'outils d'aide à la décision modernes, d'instruments d'études et de recherche de qualité élevée, se pose comme une exigence. « La modernisation de l'administration, en ayant recours à l'approche de la gestion axée sur les résultats (GAR), améliorée

1. **Santé et VIH/sida:** Eu égard aux progrès enregistrés dans ce domaine, sept (07) objectifs prioritaires visant leur consolidation ont été identifiés. Ils concernent notamment une meilleure prise en charge des maladies non transmissibles, la santé mère/enfant, la santé des personnes âgées, le VIH/sida, et la réduction des disparités en matière d'accès à la santé. Douze effets intermédiaires ont été retenus: 1) une stratégie nationale de lutte intégrée contre les MNT et la promotion de modes de vie sains et actifs; 2) une stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida; 3) une stratégie nationale de lutte contre les maladies non transmissibles; 4) une stratégie nationale de lutte contre les maladies infectieuses; 5) une stratégie nationale de lutte contre les maladies chroniques; 6) une stratégie nationale de lutte contre les maladies mentales; 7) une stratégie nationale de lutte contre les maladies rares; 8) une stratégie nationale de lutte contre les maladies orales; 9) une stratégie nationale de lutte contre les maladies cardiovasculaires; 10) une stratégie nationale de lutte contre les maladies respiratoires; 11) une stratégie nationale de lutte contre les maladies neurodégénératives; 12) une stratégie nationale de lutte contre les maladies auto-immunes.

sociaux encadrés par les institutions concernées. Quant aux personnes en situation de handicap, la priorité est de renforcer leur accès aux services sociaux ordinaires et leur autonomisation. L'effet correspondant attendu est « une politique plus inclusive en matière d'accès des personnes en situation de handicap à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi, conforme à la CRDPH et basée sur des données qualitatives et quantitatives disponibles, est validée et mise en œuvre en concertation avec les secteurs concernés ».

3. **Genre** : Il est de plus en plus admis que la réalisation de l'OMD3 est souvent cruciale à la réalisation des autres OMD de la Déclaration du Millénaire. En conséquence, l'effet au niveau du CdCS est : « La promotion de la participation, de l'autonomisation des femmes »

primaire, et le renforcement du corps enseignant, a servi d'instrument favorable à une éducation de meilleure qualité et plus accessible. L'éducation spécialisée en direction des enfants handicapés s'est aussi renforcée. En matière de lutte contre l'analphabétisme, une stratégie nationale se met en œuvre. D'ionat

rural plus compétitif est le deuxième effet retenu. Les PPDRI, généralisés et plus efficaces, constituent un élément privilégié dans l'obtention de ce résultat. Obtenir ces effets intermédiaires signifie une amélioration de la nutrition et des conditions de vie, une création d'emplois et d'activités (notamment au profit de la femme rurale), un impact positif dans l'accès à l'éducation et à la santé. Une majorité d'Objectifs du Millénaire pour le Développement sont ainsi concernés par ces effets intermédiaires. Leur atteinte mettra à contribution les ministères chargés de l'agriculture, de l'halieutique et de l'aquaculture, du Tourisme et de l'Artisanat, de l'Environnement, du Commerce, des Ressources en eau, des Travaux Publics, de l'ONS, ainsi que le SNU.

- c. **Equité, lutte contre la pauvreté et l'exclusion** : Cet axe prioritaire concerne les disparités enregistrées dans la répartition des richesses créées, aussi bien au plan territorial qu'entre catégories de populations. Deux effets intermédiaires s'y inscrivent. Le premier est « La connaissance et l'analyse des disparités territoriales sont améliorées et renforcées ». Il pourra se concrétiser à travers la mise en œuvre des dispositifs de suivi et d'évaluation prévus dans le SNAT et les SRAT. Les parties prenantes de cet effet sont le MATE, le MPS, le MICL, le MADR, le CNES, l'ONS, les universités et le SNU. Le deuxième effet recherché est d'obtenir que les politiques publiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale soient mieux adaptées aux besoins des populations ciblées. Cela nécessite le renforcement du système d'observation et d'analyses. Le MPS, le MADR, le MICL, le CNES, l'ONS, les universités et le SNU, sont les acteurs dont le concours est utile à l'obtention de cet effet qui est visé par le programme du Gouvernement 2010-2014. L'atteindre équivaudra à renforcer la réalisation de l'OMD relatif à la réduction de la pauvreté.
6. **Jeunesse** : Ce domaine est analysé par rapport à quatre domaines : l'emploi, la migration, la culture et la participation des jeunes.
- d. **En matière d'emploi** : La contrainte chômage est la plus sévère pour les jeunes. Le défi qui se pose à ce niveau consiste, d'une part, à créer davantage d'emplois pour réduire le chômage, et, d'autre part, à veiller à ce que les emplois créés soient décents dans des proportions plus élevées. Deux effets sont attendus dans cette perspective : 1) La création des micro-entreprises par les jeunes -femmes et hommes- est promue dans le cadre du développement local. Cela suppose une allocation encore plus consistante de ressources et un saut qualitatif dans la mise en œuvre de la politique publique d'emploi. 2) L'adéquation entre la formation et l'emploi est améliorée. L'effet peut être obtenu avec l'institutionnalisation ou le renforcement

l'Enseignement Supérieur, de la Prospective et des Statistiques, et le SNU sont les principales parties prenantes dans la concrétisation de ce défi, identifié en tant que tel dans les perspectives de développement du Gouvernement. Un impact est attendu sur les OMD 1 et 2.

- e. **Migration:** L'Algérie a adopté et appliqué une politique d'attraction et d'utilisation concrète des compétences nationales établies à l'étranger. Optimiser cette participation de la diaspora à l'étranger est une des priorités du Gouvernement que le SNU endosse. Dans ce cadre, deux effets intermédiaires sont attendus. Le premier est d'obtenir que la participation des migrants au développement du pays soit renforcée. Cela pourra se concrétiser aussi bien dans le retour définitif de migrants que par d'autres formes (partenariat, expertise,). Le deuxième effet est que les migrants sont mieux protégés et mieux pris en charge. La promotion et l'extension du mouvement associatif au sein de la communauté, de par son rôle d'acteur de proximité, est la voie à privilégier dans l'obtention de ce résultat. Le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère de l'Intérieur et le SN

...

7. Quant à l'**environnement durable**, le développement des énergies renouvelables et l'introduction de l'efficacité énergétique demeurent une nécessité pour la diversification des sources d'approvisionnement énergétique, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles et la réduction volontaire des émissions de gaz à effet de serre.

La récurrence des catastrophes naturelles, les tremblements de terre en particulier, nécessite une amélioration des systèmes nationaux de prévention et de gestion des risques de catastrophes, notamment en matière de vulgarisation et de sensibilisation. L'Algérie est un pays fortement vulnérable aux aléas climatiques, et des mesures d'adaptation doivent être menées, notamment dans le cadre de la lutte contre la désertification et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Aussi, un renforcement des programmes nationaux de lutte contre la pollution permettra d'améliorer le cadre de vie du citoyen et participera au développement du tourisme durable.

Par son cadre de coopération stratégique 2012-2014, le système des Nations Unies en Algérie accompagnera les efforts consentis par le Gouvernement algérien, et jouera un rôle fondamental notamment par l'appui à la mise en œuvre des stratégies et programmes nationaux déjà en cours ou en cours d'élaboration. L'appui du système des Nations Unies sera traduit par l'effet stratégique attendu « La protection

des ressources naturelles, la gestion durable de l'environnement, la lutte contre la pollution et la

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

Ensemble, ces effets contribueront à l'amélioration de la situation de la population des camps en attendant qu'une solution politique soit trouvée. Les Nations Unies, de par leur mandat, seront au centre de cette recherche de solution politique. De façon générale, l'action humanitaire se situe bien dans la mission de paix et protection qui s'inscrit dans la Charte des Nations Unies et participe à l'achèvement des OMD.

Autres réfugiés:

1. Les demandeurs d'asile individuels constituent la première catégorie à prendre en charge. L'effet retenu dans cette situation est que « les demandeurs d'asile individuels sont mieux reçus et leur cas traité à temps ».

Le deuxième effet est qu'un « cadre juridique approprié est mis en place ». Dans le processus d'adaptation du dispositif juridique national algérien, une loi existe, il reste à faire aboutir le projet de loi spécifique au droit d'asile avec une clarification des procédures de détermination du statut de réfugié. L'application de la loi suppose une évolution de l'expertise des agents publics directement concernés: police (notamment police aux frontières), gendarmerie et magistrature. Avec ce cadre général, le postulat est que si les demandeurs d'asile sont enregistrés et leur cas traité dans les délais, leur statut juridique leur permettra d'accéder aux services économiques et sociaux découlant de leur éventuel statut.

2. L'afflux de réfugiés potentiels Dans cette situation, l'effet est que « Une arrivée importante de réfugiés potentiels (flux massif) est reçue et prise en charge. Les institutions d'accueil doivent être capables d'éviter une catastrophe humanitaire en déployant le plus rapidement possible un dispositif d'enregistrement et de prise en charge des personnes en vue de pouvoir conférer la protection nécessaire et de pouvoir évaluer leur vulnérabilité. L'accent mis sur les qualifications locales et le déploiement d'experts devrait permettre une bonne préparation et, donc, une meilleure adéquation des capacités d'accueil aux flux éventuels. Un travail en commun et une consolidation des compétences collectives devraient aussi veiller à empêcher que des critères d'admissibilité filtrent les groupes de personnes avant triage et attribution de la protection. Le Gouvernement algérien gardera la responsabilité de l'enregistrement et du triage avec l'appui du système des Nations Unies tandis que la société civile, dont le Croissant Rouge, les ONG et les agences des Nations Unies seront moteurs dans l'évaluation des besoins des personnes et dans le mouvement général de prise de conscience de l'importance de ce projet. Une coordination efficace est une exigence de ce dispositif. L'effet correspondant est que « Un dispositif de coordination intersectorielle de préparation aux catastrophes naturelles et d'origine humaine est mis en place ». Son atteinte se base sur deux volets principaux: en amont la prévention,

existantes et des personnes impliquées. Cet état des lieux permettrait de combler les besoins des mécanismes du Gouvernement par une expertise que le système des Nations Unies peut apporter à travers des agences comme le Programme Alimentaire Mondial, le Haut-Commissariat pour les Réfugiés, OCHA, le International Strategy for Disaster Reduction (système de prévention précoce, base de données sur la gestion des catastrophes, etc). Le HCR et le PAM serviront aussi de lien de coordination avec le Gouvernement et le reste des donateurs. Un plan de contingence de l'ONU pour les catastrophes naturelles sera mis à jour avec l'étroite collaboration de l'OCHA en vue d'atteindre cet objectif.

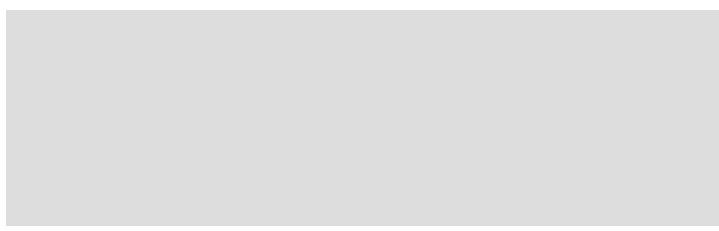
Cadre de Résultats Stratégiques

Effets stratégique ⁴	Indicateurs, lignes de base, Cible	Moyens de vérification	Risques et hypothèses	Rôle des Partenaires	Ressources indicatives USD
1. « La transparence et la performance de la vie économique, la participation de la société civile, la modernisation de l'administration de la justice, les mécanismes de protection des droits humains et les capacités de l'administration publique au service des citoyens sont améliorés »	I1 Mesure de la perception des citoyens (et la communauté internationale) de progrès faits vers l'état				

⁴Voir l'annexe pour les effets intermédiaires et les indicateurs correspondants

	L1,2: Enquêtés				
4. « La protection des ressources naturelles, la gestion durable l'environnement, la lutte contre la pollution et la protection contre les effets des changements climatiques et catastrophes naturelles sont améliorées ».	<p>I1 La Mesure de la perception par les citoyens que l'état de l'environnement naturel est protégé et s'améliore</p> <p>I2 La Mesure de la perception par les citoyens que la gestion des catastrophes est efficace</p> <p>L1,2: Enquêtes spécifiques</p>	Rapports, enquêtes nationales et internationales (communications nationales)	Les changements et catastrophes restent semblables à ceux déjà rencontrés (inondations, sécheresses, tremblement de terre)	<p>Ministère/MAE /MF/MPS,: Coordination, Budget et données</p> <p>Secteurs: MATE, MADR MRE; MICL; MT; MEM, MESRS (formation, recherche et développement, PNR programmes nationaux de recherche) Industrie)</p> <p>Agences (ANCC, AND, APR, UNEAL, CDER, UDES)</p> <p>OSC : Mise en œuvre, Plaidoyer et suivi Bilatéraux : Suivi et Partenariat</p>	8 976 200

5. Les mécanismes de protection des réfugiés



3 Autres Initiatives

Les travaux de UNODC avec le Gouvernement Algérien (et notamment avec le Centre Africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT) et l'école supérieure de la magistrature), avec la collaboration du Gouvernement Canadien, sont articulés autour du projet « Renforcement de la mise en œuvre du cadre juridique contre le terrorisme en Algérie ». L5 0 2.5 0 dre juridique corrie

4 Ressources⁵

Cadre de Coopération stratégique	Agence du SNU	Total USD	Core/regular/estimé USD	Non-core/autre, extra budgétaire USD	Suivi	Processus de suivi
Effet 1 Gouvernance et Droits Humains	PNUD/UNICEF/UNHCR/ ONUFEMME/ECA/UNODC	4 870 560	2 140 000	2 006 000	Agences Groupe d'effet et thématique	Plans d'actions annuels, Programme Pays
Effet 2 Développement Humain	PNUD/UNFPA/UNICEF/ ONUFEMME/ONUSIDA/OMS	7 356 564	3 682 782	1 564 782	Agences Groupe d'effet et thématique	RDH MICS Rapports internationaux
Effet 3 Développement Economique et Social	PNUD/UNICEF/ ONUFEMME/BIT/ONUDI	2 101 164	1 465 382	1 984 782	Groupe d'effet et thématique	Rapports économiques
Effet 4 Environnement, Energie et gestion des catastrophes	FAO/CLCPRO/ PNUD/UNICEF/ ONUDI/PAM/OCHA/UNEP/GEF	8 976 200	751 200	8 225 000	Agences Groupe d'effet et thématique	Communications Nationales Conférences Internationales
Effet 5 Questions Humanitaires	PAM/UNCHR/UNICEF/ UNFPA/OMS	101 265 631	72 413 752	1 500 000	Agences Groupe d'effet et thématique	
Total		125919 119	80 463 116	15 280 564		

⁵Ces ressources communiquées par les agences du SNU ne sont que des estimations pour la période 2012-2014 et ne doivent être considérées qu'à titre indicatif.

5 Mise en œuvre

5.1 Vision

Le Gouvernement et la population de l'Algérie reconnaissent et apprécient l'ONU comme un partenaire fiable, digne de confiance, efficace et efficient dans la coopération au développement qui favorise l'amélioration du bien-être.

5.2 Mission

Le SNU est plus pertinent, plus cohérent, efficace et efficient dans son travail qui vise à contribuer aux efforts du Gouvernement pour le développement économique et social du pays.

5.3 Valeurs et principes

Le principe directeur est que la somme totale des travaux de l'ONU soit plus pertinente, plus efficace et plus efficiente. La stratégie pour atteindre ces objectifs englobe les changements de comportement, une évaluation critique des priorités des Nations Unies alignées sur celles de l'Algérie, des mesures concrètes pour apporter une plus grande cohérence entre les programmes et les activités, et des réductions des coûts de transaction. L'équipe des Nations Unies reconnaît qu'une partie importante de la réforme de l'ONU se rapporte à un changement de comportement.

Même s'il faudra un certain temps pour que les systèmes d'incitation institutionnelle soient mis en place, le Coordonnateur Résident et les chefs d'agences du SNU ont un rôle important à jouer dans la modélisation de la coopération et les comportements en matière de collaboration. À cette fin, l'équipe de pays a convenu d'un ensemble de principes d'engagement devant guider le comportement et les interactions, tant au niveau de la direction qu'entre le personnel des différentes agences onusiennes. Ces principes comprennent: i) le respect des principes fondamentaux et des normes de l'Organisation des Nations Unies, ii) l'obligation de s'assurer que le système avec mandat de l'ONU a l'avantage comparatif, et que ses programmes sont alignés avec le développement national, les plans humanitaires et les priorités de l'Algérie, iii) le recours permanent à une approche fondée sur les droits au développement, iv) pro-activement à la recherche des possibilités d'améliorer la cohérence du système, la coordination et l'harmonisation de ses programmes et activités, v) l'évaluation des coûts et des avantages des activités conjointes afin d'éviter l'imposition de charges inutiles au SNU et aux partenaires.

Étant donné la complexité du passé récent du système des Nations Unies et les différents points de vue de celui-ci, il est important de développer une compréhension

commune avec le Gouvernement et d'autres partenaires sur les principes fondamentaux qui sous-tendent le travail de partenariat entre le GOA et le SNU. Les principes suivants sont proposés pour atteindre une vision partagée:

- ? Il n'y a pas de «prêt-à-porter» dans les approches de développement. Les visions de l'ONU doivent être adaptées à différents contextes nationaux, ainsi que pour différentes configurations de l'équipe de pays ;
- ? Les agences de l'ONU ont différents mandats et fonctionnent différemment. Certaines exercent des fonctions essentiellement normatives, tandis que d'autres sont conçues pour être plus opérationnelles. Chaque type d'agence de l'ONU doit être respecté pour son mandat et ses fonctions essentielles ;
- ? Reconnaissant que pour des raisons institutionnelles, il est plus facile pour certaines agences des Nations Unies d'harmoniser les systèmes plus rapidement que pour d'autres, une approche à deux vitesses doit être parfois tolérée. Les agences au niveau des pays sont souvent confrontées à des obstacles structurels et des difficultés de procédures qui ne peuvent être résolus qu'au niveau du siège. Par conséquent, le travail du SNU sera abordé avec réalisme ;
- ? Le SNU en Algérie reconnaît que le changement de comportement peut faire une grande différence dans sa façon de fonctionner au niveau du pays. Cette vision appelle également à un changement de comportement de la part des partenaires nationaux, s'ils le souhaitent, pour soutenir l'effort des Nations Unies.

5.4 Programme Conjoints

Le SNU en Algérie a depuis 2007, au moins 4 programmes conjoints en cours⁶: (a) « la violence contre les femmes » (PNUD, UNFPA) ; (b) « OMD-Genre » (ONUSIDA, PNUD, UNFPA, UNICEF, ONUDI, ONUFEMME, OIT) ; (c) « migration et développement » (PNUD, UNFPA, le HCR et l'OIT) ; et (d) « VIH/sida (BIT, UNFPA, OMS, ONUSIDA, PNUD, UNICEF, UNHCR). Le SNU réservera une attention particulière à ces Programmes qui s'inscrivent dans l'UNDAF 2007-2011 et dont la mise en œuvre des activités a accumulé un retard suite aux événements de 2007. Le SNU prendra les actions nécessaires à renforcer les capacités internes afin d'accélérer la mise en œuvre.

6 Suivi et Evaluation

Le suivi et l'évaluation, tout en restant liés, sont deux processus distincts. L'UNCT en Algérie veillera à utiliser les systèmes nationaux existants chaque fois que possible. Il s'appuiera sur l'expérience de l'UNICEF sur MICS et l'expérience du PNUD, de l'UNICEF et de l'UNFPA sur Devinfo /MDG-Info, et de l'ONUSIDA sur l'UNGASS et Accès Universel. En outre, les enquêtes de l'UNIFEM, de l'UNFPA, de l'OMS et de l'UNESCO (avec les ministères respectifs et l'ONS), ainsi que les travaux du PNUD, du CNES et du MPS dans la préparation du rapport National de développement humain et des rapports d'OMD serviront de la base pour le plan de S & E du Cadre de Coopération Stratégique 2012-2014.

6.1 Le Suivi

La cadre de suivi du CdCS fait partie intégrante de la gestion du Programme et permet de suivre les progrès faits pour atteindre les résultats établis dans la matrice. Il permet aussi de vérifier si les hypothèses et les risques sont toujours valables, à un moment donné, et d'effectuer des ajustements éventuels à mi-parcours.

L'UNCT et les Partenaires mettront en place un groupe pour le Suivi et l'Evaluation (GSE). Ce groupe sera aussi responsable de l'établissement de dispositifs pour la collecte, l'analyse et la communication de données de terrain, et facilitera l'examen des progrès dans la mise en œuvre du Programme. Le GSE travaillera en étroite collaboration avec les groupes thématiques (8) sectoriels établis lors de la formulation du CdCS.

Les travaux de ces derniers constitueront la base pour 5 groupes d'effets (GE) établis au niveau des agences du SNU/MAE. **Le groupe avec l'appui du GSE facilitera la conduite de la revue annuelle** par l'UNCT et les partenaires nationaux afin d'examiner les progrès vers les résultats attendus, d'identifier les limites et les contraintes de mise en œuvre, de tirer les leçons et les bonnes pratiques qui alimenteront le processus de planification annuelle et les engagements pour l'année à venir. Il préparera un rapport simple en décrivant le processus et les résultats. Ces données seront utilisées pour établir **le Rapport d'avancement (7)** du Cycle 2012-2014.

Le **Comité de pilotage** du CdCS se réunira au moins une fois par an pour suivre le progrès vers l'impact et apprécier la contribution du SNU dans les priorités nationales.

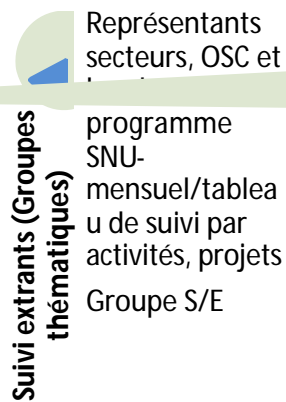
6.2 Evaluation

⁷Suivant le format standard du GNUD

Une évaluation externe à la fin du cycle, pour assurer son indépendance, sera conduite en vue de déterminer si les résultats apportent une **contribution valable** aux priorités nationales de développement.

Cette évaluation finale sera organisée au premier trimestre 2015. Les informations portées par cette évaluation seront utilisées pour la formulation du cycle de programmation 2015-2020. Des termes de référence seront établis pour poser les trois (03) questions-clés : (a) Le CdCS fait-il le meilleur usage possible des avantages comparatifs de l'équipe de pays dans le pays? (b) Le CdCS génère-t-il une intervention cohérente de l'équipe de pays pour ce qui est des priorités nationales ? et enfin (c) Le CdCS a-t-il contribué à réaliser les priorités établies dans le cadre national de développement ?

6.2.1 Cadre de Suivi et le calendrier



...ge du Cadre de Coopération Stratégique 2012-2016
SNU-BCR/MAE/MF?/MPS?

...me Droits
Humains

Thème Développement Durable

...ouvernance
Démocratique
...Agences
...)

...éveloppement
(MAE-DGRECI...